

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



18 FEVRIER 2020

N° 22

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

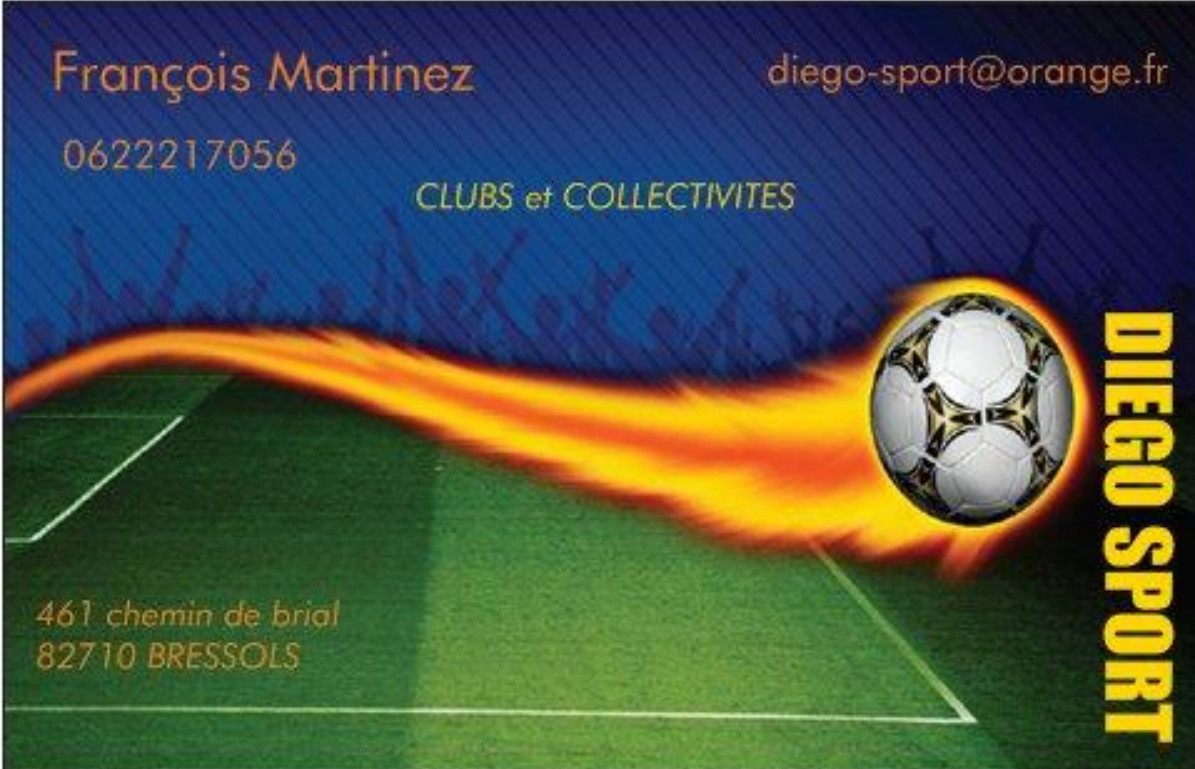
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Rappel qualifications joueurs match remis,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Rectificatif sanction,
- Litiges,
- Info pour les équipes Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 9 et 10.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 Février 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonees doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

RAPPEL QUALIFICATIONS JOUEURS MATCH REMIS

Lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ASCA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 25/02 (4 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

- AS DRT : à partir du 18/02 (1 joueur),
- FC ESCALQUENS : à partir du 18/02 (1 joueur),
- FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),
- LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 18/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

- ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/03 (1 joueur),
- FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),
- AGATE FC : jusqu'au 03/03 (3 joueurs) et jusqu'au 17/03 (5 joueurs),
- MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
- NEW TEAM : jusqu'au 10/03 (1 joueur),
- FC POTO : jusqu'au 17/03 (1 joueur),
- SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 17/03 (1 joueur),
- SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
- ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/03 (1 joueur),
- UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs) et jusqu'au 17/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

- US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
- ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
- US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
- FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
- FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
- NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),
- FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),
- SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
- SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
- TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

- AGATE FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
- ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 25/02 (1 joueur).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC CNES: à partir du 11/02 (1 joueur),
 FC ESCALQUENS : à partir du 18/02 (1 joueur),
 AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),
 SB SPORT FC : à partir du 18/02 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC	0	-	3	ASCO REUIL (92)
----------------	---	---	---	-----------------

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2(du 14/01/20)

IO TEAM	3	-	0	MISTRAL P.L.	F
---------	---	---	---	--------------	----------

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3(du 22/01/20)

AS DRT		Remis		US CAF	
--------	--	--------------	--	--------	--

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND	6	-	0	O. TOULOUSE	
-----------	---	---	---	-------------	--

Division : Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

AS ST LOUP CAMMAS	0	-	3	ASEAT	F
-------------------	---	---	---	-------	----------

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	MECAPROTEC FC	
------------------	---	---	---	---------------	--

Division : Excellence - Journée 6 aller (du 02/12/19)

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	0	FC POTO	
--------------------	---	---	---	---------	--


Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (du 03/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	0	FC ESCALQUENS	F
--------------------	---	---	---	---------------	----------

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 13/11/19)

NEW TEAM	1	-	4	USA FOOT	
----------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

AGATE FC	3	-	0	TOULOUSE SA	
SHAKHTAR TOLOSA	5	-	4	AS MATRA	

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)








UJS TOULOUSE	3	-	4	FC CANTOU	
--------------	---	---	---	-----------	--

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C		Remis		ASFP LUSITANOS	
--------------------	--	--------------	--	----------------	--

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 06/12/19)

CPAM	3	-	3	FC BALEC	
------	---	---	---	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA

SPORTIVITE SEMAINE 7

SIX sorties temporaires et **QUATRE** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF SANCTION

Il fallait lire :

Rencontre CPAM / ASEAT du 07/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour "*JEU DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/09/19 (ART 32 – §B – f),

GIRARD Loic, licence n°55559635, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/02/20.

LITIGES

Rencontre FC ESCALQUENS / ATHLETICO TOLOSA A du 20/01/20 – Coupe de la Ligue – Poule 4 – Tour 3:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur CAMARA Sori, (FC ESCALQUENS), **inconnu à la Commission**,

- Match perdu par pénalité à FC ESCALQUENS, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA A** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre AS FA ROQUES / DYNAMO FC du (03/02/20) – Coupe de la Ligue – Poule 3 – Tour 1 (remis du 16/12/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission, en application du règlement (**Art 16 - § B**), décide :

Pour participation du joueur MONCHAL TOMASINI Bryan, licence n°842346 (FA ROQUES), **disqualifié à la date de la rencontre (licence à valider NON RETOURNEE à la Commission avant le 07/01/20)**

- **Match perdu par pénalité à FA ROQUES**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **DYNAMO FC** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / USA FOOT du 05/02/20 – Honneur – Journée 3 aller (remis du 23/10/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 3**), décide :

Pour participation du joueur HIDALGO ORTIZ Frédéric, licence n°55495777 (SHAKHTAR TOLOSA), **suspendu à la date de la rencontre**,

- **Deux (2) mois de suspension ferme au joueur, HIDALGO ORTIZ Frédéric, licence n°55495777 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Un (1) mois de suspension ferme au dirigeant DUCHEIN Brice, licence n°386433 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Un (1) mois de suspension avec sursis au Capitaine CHAMBON Pierre, licence n°55673281 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **USA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- **Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,**
- **Les protège-tibias sont obligatoires,**
- **Venir avec un nombre suffisant de maillots numérotés.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division Promotion Excellence – Journée 8 retour

ASC CNES

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de France A. Delaune : 1/8^{ème}

PASPORT

ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division : Excellence – Journée 11 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 26/02	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Remis		
SHADOCKS SEILH	O.TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 28/02	20h45
ASEAT	MECAPROTEC FC	Sesquières Hb	Ve 28/02	20h00
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 28/02	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 8 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan Hb	Me 26/02	19h45
FC ESCALQUENS	MISTRAL P.L.	M. Cerdan St.	Lu 24/02	19h45
ASC CNES	ALTRAN FOOT	Remis		
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je 27/02	20h00

Division : Honneur – Journée 8 retour

AS MATRA	IO TEAM	R.Barran	Ma 25/02	19h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	R. Barran	Ve 28/02	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 26/02	20h45
AGATE FC	FA ROQUES	Sordelo St	Me 26/02	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 8 retour

LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Sordelo Hb	Je 27/02	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Je 27/02	20h15
UJS TOULOUSE	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Synthé	Ve 28/02	19h45
SB SPORT FC	FC CANTOU	Stadium Taton Synthé	Lu 24/02	20h00

Division : Promotion – Journée 8 retour

US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 26/02	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	CPAM	St Genies Bellevue	Je 27/02	20h30
FC BALEC	NIMBA O.T.	Sordelo St	Je 27/02	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème}**PASPORT****ASC CNES****La Ramée Synthé****Lu 24/02****19h45****SEMAINE 10 DU 02/03/2020 AU 07/03/2020****Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème}**

AJ SAINT EXUPERY	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 05/03	19h45
ASFP LUSITANOS	ASEAT	Castelginest	Lu 02/03	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	SHADOCKS SEILH	R. Barran	Ma 03/03	19h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve 06/03	19h45
FC CANTOU	BELBARIANS (Foot 7)	R. Barran	Ve 06/03	19h45
TOULOUSE SA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 05/03	20h45
FA ROQUES	LES VIEIL. CANAILLES	Roques	Lu 02/03	20h30
FC POTO	MAZDALAND (Foot 7)	Lardenne Synthé	Ve 06/03	20h00

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 04/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	La Ramée St.	Lu 02/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St.	Me 04/03	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 04/03	20h45
NEW TEAM	ASC CNES	Sordelo St.	Je 05/03	19h45
AS DRT	PASPORT	Sordelo Hb	Me 04/03	19h45
FC BALEC	CPAM	Stadium Taton Synthé	Je 05/03	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 04/03	20h00

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème}

ASEAT	USMT FLANDRES (75)	A définir	Sa 07/03	15h00
-------	--------------------	------------------	----------	-------

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium Taton Synthé	Lu 02/03	20h00
----------------	--------------	----------------------	----------	-------

RATTRAPAGE**Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)**

ASCA	TOLOSA FOOT SYS.	Beaupuy	Je 05/03	20h15
------	------------------	---------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 12/12/19)

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 05/03	20h15
-------------------	-------------	----------------	----------	-------